

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 26 juillet 2022

Nbre Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 20 juillet 2022.

Présents Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Jean Paul DUCHARNE, Laurent GOUILLON, Patrice MAITRE, Anaïs PASSOT, Maxime MANISSIER, Nicolle CHARNAY, Jacques VACHER MATERNO, Romain DELAY, Jessie PONSINET, Hervé BARRAUD

Excusés : Nathalie CHALANDE, Edith PERRIER

Absents : Audrey YVES

Madame VERNIAU est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 28 juin 2022 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Affaires soumises à délibération du Conseil Municipal

Décision modificative n°4 de la commune

Monsieur le maire indique que lors de la préparation du budget le logiciel de comptabilité de la commune avait effacé le remboursement d'un prêt (2016) à hauteur de 43 333€ par an.

Il convient de transférer la somme de 38 000€ du compte 2313/13 opération foyer rural au compte 1641 pour combler le manque de fonds sur ce compte et ainsi procéder au paiement de cette échéance.

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE du virement de crédits de la somme de 38 000€ du compte 2313 au compte 1641.

Décision modificative n°3 du communal des bruyères

Monsieur MOREL géomètre avait été chargé du bornage de la parcelle pour le communal des bruyères en 2019 mais n'avait pas envoyé sa facture de 576€. Le changement de chauffe-eau au vivier n'avait pas non plus été prévu au budget du communal pour un montant de 828€.

Il convient de transférer ces sommes du compte 61521 entretien des terrains aux comptes 61522 Entretien des bâtiments et 617 études et recherches.

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE du virement de crédits des sommes de 828€ et 576€ du compte 61521 aux comptes 61522 et 617.

Tarifs de location de la salle du Foyer rural

Les précédentes délibérations concernant tarifs de location du foyer rural prévoient une location maximale de 2 jours. Une demande a été faite pour le louer sur un weekend de 3 jrs.

Monsieur le maire indique que la location pour une journée est de 290euros, pour deux jours 390€.

Il est proposé la fixation de la location de 3 jours du foyer rural à 490€.

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE de fixer le montant de la location du foyer rural pour 3 jours à 490.
-

Autorisation donnée à Monsieur le maire de signer la Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la location d'une patinoire de glace pour la ville de Villefranche-sur-Saône et la commune de Fleurie pour les fêtes de fin d'année 2022

La commune de Villefranche-sur-Saône et la commune de Fleurie souhaitent louer pour la troisième année consécutive une patinoire dans le cadre l'animation des fêtes de fin d'année.

Il est apparu donc utile de constituer, une nouvelle fois, un groupement de commandes, en application des articles L. 2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique entre les communes de Villefranche-sur-Saône et de Fleurie afin de lancer une consultation commune en procédure adaptée ouverte, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes a pour objectif de mutualiser les besoins des deux communes et de lancer une seule consultation.

Les prestations se décomposeront en deux lots :

lot 1 : location d'une patinoire de glace à Villefranche-sur-Saône

lot 2 : location d'une patinoire de glace à Fleurie

La commune de Villefranche a été désignée coordonnateur du groupement. Les missions des membres du groupement sont décrites dans la convention jointe au présent rapport.

La passation des accords-cadres à bons de commande, objets du présent groupement de commandes, se fera selon la procédure adaptée de la commune de Villefranche-sur-Saône. Chaque commune exécutera son marché public.

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la location d'une patinoire pour les communes de Villefranche-sur-Saône et de Fleurie et de lancer une consultation commune en procédure adaptée ouverte ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les marchés s'y rapportant.

La séance est levée à 18h50

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire indique qu'il a demandé à la base aérienne du Mont Verdun qu'une délégation vienne au défilé du 11 novembre 2022 ainsi qu'à l'association Rhône 1944 (reconstitution camp militaire).

POINT TRAVAUX INVESTISSEMENT

Lotissement du Voiturier :

Le chantier a été livré et les premiers locataires ont emménagé. Les panneaux de circulation vont être posés rapidement afin de réglementer le sens de circulation.

Parc de la mairie :

Les travaux de l'aire de jeux devraient commencer d'ici la fin de l'année. Les élus se posent la question de prévoir une étude pour l'agrandissement des wc extérieurs du parc qui sont trop petits pour la fréquentation.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS – CULTURE (Patrice MAITRE)

Travaux des sanitaires de l'école : Les travaux avancent très bien. Le carrelage sera posé la semaine prochaine. Le chantier sera terminé avant la reprise de l'école.

COMMISSION VOIRIE (Jean Paul DUCHARNE)

Travaux RD 68 la chapelle des bois : L'installation des panneaux se fera début août. Le marquage au sol va devoir attendre un peu car il faut qu'il pleuve afin de dégraisser la route sinon le marquage ne tiendra pas. L'entreprise espère que ce sera possible avant septembre.

COMMISSION FLEURISSEMENT- STADE – INVESTISSEMENTS (Laurent GOUILLON)

Les agents techniques arrosent tous les jours avec l'eau de récupération des cuves installées à côté du stade. Laurent GOUILLON indique qu'il faudrait peut-être rajouter une cuve l'année prochaine. La décision sera prise lors du prochain budget.

COMMISSION TOURISME (Evelyne VERNIAU)

La fréquentation de la première balade nocturne a été bonne. Beaucoup de personnes du camping mais aussi des alentours. La prochaine balade est sur le thème de la magie.

Les marchés nocturnes ont une importante fréquentation cette année. Les élus indiquent qu'ils ont de très bons retours.

Le spectacle du 10 juillet sur Brassens organisé par la CCSB a été très apprécié. Evelyne indique qu'il est important de renouveler ce partenariat avec la CCSB.

Date prochaine réunion du conseil municipal : mardi 27 septembre 2022 à 18h30

Le secrétaire de séance

Evelyne VERNIAU



Le Maire

Frédéric MIGUET

